



BANQUE D'IMAGES ÉVÉNEMENTIELLE

TARIF DES TIRAGES • ÉVÉNEMENTIEL FREELANCE	STANDARD	TRADITION
FORMAT	(Brillant)	(Brillant/Mat)
• 10 x 15	s/o	s/o
• 13 x 20	s/o	s/o
• 15 x 22	15 €	s/o
• 20 x 30	27 €	49 €
• 30 x 45	59 €	79 €
• 40 x 60	69 €	109 €
• 50 x 75	119 €	149 €
• 60 x 90	159 €	199 €
• Commande minimum	35 €	65 €
• Frais de dossier pour commande inférieure au minimum	15 €	15 €
Il nous est possible de regrouper plusieurs commandes, mais sans délai de livraison.		

TARIF POUR L'UTILISATION DE CLICHÉS NUMÉRIQUES • ÉVÉNEMENTIEL FREELANCE				LICENCE PRIVÉE	
DIMENSION BORD LARGE	RÉSOLUTION	POIDS JPEG	QUALITÉ	PERSONNELLE	ÉTENDUE
< 600 px < 21 cm	72 ppp	< 300 ko	Basse	25 €	35 €
< 2 400 px < 20 cm	300 ppp	< 3 Mo	Moyenne	65 €	95 €
< 3 200 px < 27 cm	300 ppp	< 4 Mo	Haute	95 €	145 €
< 4 000 px < 34 cm	300 ppp	< 7 Mo	Haute	165 €	245 €
• Commande minimum de fichiers numériques en 300 ppp : Il nous est possible de regrouper plusieurs commandes, mais sans délai de livraison.				125 €	

DESCRIPTION DU SERVICE

- Photos des événements publics couverts par notre agence, excepté les tirages originaux et/ou tirages d'art et/ou tirages numérotés.
- La taille des clichés varie suivant la taille du fichier natif. En conséquence, nous nous réservons le droit de refuser la demande d'un agrandissement trop important qui ne présenterait pas une qualité optimale. Il n'y a aucune modification de l'image d'origine (cadrage, chromie, ...).
- Les tirages sont réalisés avec des encres pigmentaires sur du papier photographique professionnel. Tirages sur papier baryté ou fine art sur devis.
- Les clichés numériques sont envoyés par mail ou FTP. Les frais d'envois pour photos en format papier et les CD/DVD sont à charge du client.
- Nous ne cédon pas nos fichiers numériques ni nos négatifs ou positifs argentiques.

DROITS D'AUTEUR • COPYRIGHT • UTILISATION DES PHOTOS

- Toutes les photos sont soumises aux droits d'auteur. Les droits d'auteur ne sont pas compris dans nos tarifs, tous les droits nous sont réservés pour tous pays. Il est donc interdit de reproduire nos photos par quelque procédé que ce soit (photocopie, scannage, imprimerie, etc...) et quelle qu'en soit la finalité, sans autorisation écrite de l'auteur et sans le paiement d'une licence. La SOFAM, Société d'Auteurs, est mandatée pour faire valoir nos droits en matière de droits d'auteur. (Cfr. « Conditions d'utilisation des photos »)
- Ce présent tarif inclus la "Licence privée personnelle" uniquement
- Photos libres de droits suivant utilisation et/ou publication : nous contacter
- Prix et conditions spécifiques pour la Presse. Nous contacter.

LICENCES D'UTILISATIONS

Licence privée personnelle

Cette licence s'applique uniquement pour des photos sur lesquelles est représenté l'utilisateur demandant la licence ou des membres de sa cellule familiale (conjoint, enfants). Cette licence exclut toute utilisation des images par des personnes d'autres degrés de parenté, des collègues ou des connaissances, même si une copie leur est remise gratuitement.

Les utilisations sont donc strictement personnelles, non-commerciales, non-publicitaires (même à titre gratuit), hors expositions et hors projections quelles qu'elles soient, hors internet et hors réseaux sociaux. La durée est illimitée.

Licence privée étendue

- Idem "Licence privée personnelle" + :
- utilisation sur réseaux sociaux pour le profil privé de l'utilisateur pendant 3 ans
 - photos représentant des membres de la famille d'autres degrés de parenté, avec leur accord

Licences spécifiques

Licences d'utilisations spécifiques, obligations et responsabilités de l'utilisateur, indemnités en cas d'abus :
Cf. "CONDITIONS D'UTILISATIONS DES PHOTOS ET CRÉATIONS GRAPHIQUES"

CONDITIONS D'UTILISATIONS DES PHOTOS

Obligations de l'utilisateur quelle que soit la licence d'utilisation

- Autorisation préalable à toute utilisation
- Mention du nom visible auprès de chaque image, de façon correcte et sans équivoque ("© Année publication - Nom auteur ou ayant droit")
- Respect de l'intégrité de l'œuvre (modifications colorimétrie, contratse, cadrage, etc., interdits)
- Caractère "intuitu personae" : l'autorisation est accordée à titre personnel et ne peut être cédée à un tiers même gracieusement
- Envoi d'un exemplaire justificatif du support dans lequel les œuvres ont été reproduite dans le mois de la publication

Indemnités prévues

- En cas de reproduction sans autorisation préalable
- En cas d'utilisation sans la mention de l'auteur ou avec la mention d'un nom qui n'est pas celui de l'auteur ou de ses ayant droits
- En cas d'atteinte à l'intégrité de l'œuvre ou en cas de détérioration ou de perte d'une œuvre